



# Conseil Municipal

## Jeudi 16 mars 2023

20h30

Salle du Conseil Municipal

Membres du Conseil Municipal présents :

Hélène BIER, Martine BOHER, Etienne BUSCAIL, Stéphane CAUCAT, Jean-Pierre CABOT, Angélique JEAN-DELHOSTE, Lionel DIRAT-RIVEILL, Jean-Louis LACUBE, Nathalie MARTINEZ, Catherine PETRIEUX, Michel POUDADE, Alain VAUTIER.

Sous la Présidence de M. Michel POUDADE, Maire

Absents excusés : Anne-Marie COIGNARD, Jean-Dominique LAPORTE, Laurent WEGSCHEIDER.

Procurations : Anne-Marie COIGNARD à Nathalie MARTINEZ, Jean-Dominique LAPORTE à Jean-Louis LACUBE, Laurent WEGSCHEIDER à Alain VAUTIER.

Désignation du secrétaire de séance : Alain VAUTIER.

### Ordre du Jour

1. Défense de la commune pour le pourvoi en cassation PLU – Conseil d’Etat Paris
2. Défense de la commune pour le pourvoi en cassation – C. Blanc – Maître François PINET
3. Julien VILLALONGUE c/Commune TA Montpellier - Défense SELARL Territoires Avocats
4. TA Montpellier défense commune SELARL Territoires Avocats (Association Bien Vivre aux Angles c/ commune Infraction Riveill Dirat)
5. Classement OT en catégorie I
6. Vente d’un broyeur
7. Local école pharmacie
8. Demande cession partie parcelle A 1735
9. Approbation des comptes de gestion
  - a. Budget Principal
  - b. Budget de l’eau et de l’assainissement
  - c. Budget RTU
  - d. Budget Régie forestière
10. Affectation des résultats
  - a. Budget Principal
  - b. Budget de l’eau et de l’assainissement
  - c. Budget RTU
  - d. Budget Régie forestière
11. Taux des taxes fiscalité
12. Tarifs de l’eau et de l’assainissement
13. Participation au Financement de l’Assainissement collectif - PFAC
14. Subvention aux associations
15. Questions Diverses

### **1. Défense de la commune pour le pourvoi en cassation PLU – Conseil d’Etat Paris**

*Délibération* : Le conseil Municipal confie les intérêts de la commune à Maître Thomas HAAS, pour défendre la commune devant le conseil d’Etat dans cette affaire.

**Approuvé à l’unanimité.**

### **2. Défense de la commune pour le pourvoi en cassation – C. Blanc – Maître François PINET**

*Délibération* : Le conseil Municipal confie les intérêts de la commune à Maître François PINET, AVOCAT au Conseil d’Etat et à la cour de cassation, dans cette affaire.

**Approuvé à l’unanimité.**

### **3. Julien VILLALONGUE c/Commune TA Montpellier - Défense SELARL Territoires Avocats**

M. Julien VILLALONGUE a déposé un recours en annulation du PC 066 004 22 D0016, délivré le 22 novembre 2022 par le Maire de la commune de LES ANGLES, autorisant Mme Mikaëlle TASSIE à construire 2 chalets en bois en R+1, garages et 2 places de stationnement sur un terrain SIS « chemin des Fontanelles ».

*Délibération* : Le conseil Municipal confie les intérêts de la commune à la SELARL TERRITOIRES AVOCATS en qualité d’avocat de la Commune, dans cette affaire, devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

**Approuvé à l’unanimité.**

### **4. Association Bien Vivre aux Angles c/ commune Infraction Riveill Dirat/TA Montpellier défense commune SELARL Territoires Avocats**

PV de non-conformité établi par la mairie. Demande de régularisation...en cours.

*Délibération* : Le conseil Municipal confie les intérêts de la commune à la SELARL TERRITOIRES AVOCATS en qualité d’avocat de la Commune, dans cette affaire, devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

**Approuvé à l’unanimité.**

### **5. Classement OT en catégorie I**

*Délibération* : Le Conseil Municipal approuve la demande de classement en catégorie I de l’Office du Tourisme de la commune + lancement station classée.

**Approuvé à l’unanimité.**

### **6. Vente d’un broyeur**

Proposition achat 1 000€ TTC

**Approuvé à l’unanimité.**

## 7. Local école pharmacie

Mme Cathy MARTY cherche un local plus grand pour sa pharmacie, elle propose de faire l'acquisition du local de l'ancienne cantine scolaire, d'une surface de 132.80 m<sup>2</sup>.

m <sup>2</sup>	1 000 €	1 100 €	1 200 €	1 300 €	1 400 €	1 500 €
132,8	132 800 €	146 080 €	159 360 €	172 640 €	185 920 €	199 200 €

1 000 1

1 100 1

1200 5

1300 4

1400 0

1500 1

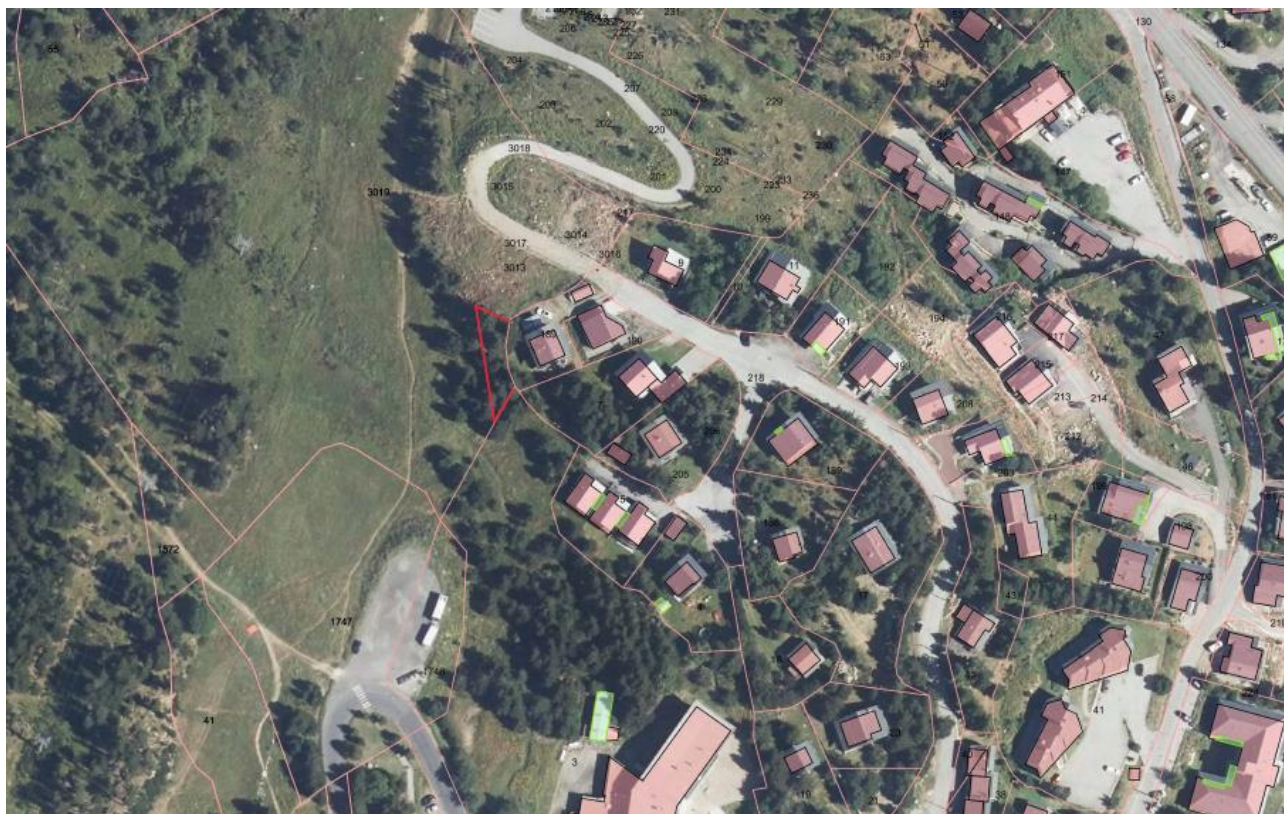
### Délibération : Le Conseil Municipal

- *DONNE son accord pour vendre ce local à Mme Cathy MARTY,*
- *DIT que ce local est à destination d'une officine pharmaceutique,*
- *DIT qu'un éventuel changement de destination devra être approuvé par le Conseil Municipal,*
- *DIT que le prix de cession est de € le m<sup>2</sup>, soit un total de €,*
- *AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente,*
- *CONFIE les actes à l'Office notarial NOTAVIA à Argelès-sur-Mer.*

Le Maire est autorisé pour négocier entre 1 200€ et 1 300€.

## 8. Demande cession partie parcelle A 1735

M. Pierre-Etienne ROBERT, domicilié 15 rue des Framboise (bas de chalet) a fait une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle A 1735 d'environ 200 m<sup>2</sup>, située en zone N du PLU (non constructible).



Délibération : Le Conseil Municipal décide

- De Vendre – de ne pas vendre environ 150 m<sup>2</sup> de la parcelle A 1735 pour la somme de (proposition) 20,00 € le m<sup>2</sup>, soit la somme totale de 3 000€.
- Les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente,
- CONFIE les actes à l'Office notarial NOTAVIA à Argelès-sur-Mer.

**Approuvé à l'unanimité.**

**9. Approbation des comptes de gestion**

Budget Principal - Budget de l'eau et de l'assainissement – Budget RTU – Budget Régie Forestière

A ce jour, la commune n'a pas reçu les comptes de gestion officiels.

Toutefois, les services de la commune et ceux de la DDFIP ont constaté la concordance des 4 budgets.

Délibération pour les 4 budgets

*Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.*

*Il doit être voté préalablement au compte administratif.*

*Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,*

*Après s'être assuré que M. le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*

*Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*

**Le Conseil Municipal entend l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré :**

- **DECIDE** d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.
- **DIT** que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes
- **DIT** que la présente délibération sera affichée au lieu habituel d'affichage des délibérations du Conseil Municipal.
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans l'arrondissement et de l'accomplissement de la mesure de publicité précitée.

**10. Affectation des résultats**

Budget Principal - Budget de l'eau et de l'assainissement – Budget RTU – Budget Régie Forestière

**11. Taux des taxes fiscalité**

Taxes directes	Bases 2022		Taux 2022	Produit 2022		
Taxe d'Habitation	8 770 686	Commune	18,39%	1 612 929 €		
		EPCI	14,40%	1 278 954 €		
Foncier bâti	5 925 788	Commune	52,63%	3 118 742 €		
		EPCI	1,41%	80 443 €		
Foncier non bâti	27 680	Commune	87,23%	27 679 €		
		EPCI	2,94%	706 €		
TOTAUX		Commune		4 759 351 €		
		EPCI		1 360 103 €		
Coefficient correcteur neutralisateur			0,679803	- 1 006 152 €		
Recette réelle commune compte 73111				3 753 198 €		
Taxes directes	Bases 2023		Evolution taux 2022/2023	Taux 2023	Produit attendu 2023	Différence produit 2022/2023
Taxe d'Habitation	9 393 405	Commune	100%	18,39%	1 727 447 €	114 518 €
		EPCI	100%	14,40%	1 352 650 €	73 696 €
Foncier bâti	6 277 000	Commune	100%	52,63%	3 303 585 €	184 843 €
		EPCI	100%	1,41%	80 443 €	- €
Foncier non bâti	27 500	Commune	100%	87,23%	23 988 €	- 3 691 €
		EPCI	100%	2,94%	706 €	- €
TOTAUX		Commune			5 055 021 €	295 670 €
		EPCI			1 433 799 €	73 696 €
Coefficient correcteur neutralisateur				0,679803	- 1 063 423 €	57 271 €
Recette réelle commune compte 73111					3 991 598 €	238 399 €

## 12. Tarifs de l'eau et de l'assainissement

Projection du tableau des tarifs. + 2%

## 13. Taux taxes de l'eau et de l'assainissement

PFAC Participation au Financement de l'Assainissement collectif. + 2%

## 14. Subvention aux associations

## TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS

Associations	BP-2022	Réalisé CA 2022	BP-2023	Réalisé CA 2023
ACCA	700,00 €	- €	700,00 €	
ADMR	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
AMICALE PERSONNEL COMMUNAL	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
AMICALE SAPEURS POMPIERS	400,00 €	- €	400,00 €	
APACC "Asso. Protection Animale Cerdagne Capcir"	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
ASSOC. DES COMMERCANTS ET ARTISANTS DES ANGLES	700,00 €	- €	- €	
ASSOC. ECOLE DE MUSIQUE	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	
ASSOC. MOUNTAIN BIKE	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
ASSOC. PARENTS ELEVES	700,00 €	- €	- €	
LES ANGLES TRIATHLON "Endur'Angles"	2 500,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	
ASSOC. SAUVEGARDE CHAPELLE DE VILLENEUVE	200,00 €	200,00 €	- €	
ASSOC. SAUVEGARDE EGLISE SAINT MICHEL	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
ASSOC. TEMPS DANSE	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
CAPCIR AVENTURE VTT (Rieutort)	350,00 €	- €	- €	
CLUB DE GLACE - FONT ROMEU	650,00 €	- €	- €	
CLUB DE HOCKEY LES ANGLES CAPCIR	300,00 €	300,00 €	300,00 €	
CLUB-OMNISPORTS	20 000,00 €	20 000,00 €	57 000,00 €	
FOOTBALL CLUB CERDAGNE CAPCIR	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
RANDO HAUTS-CANTONS (José RODRIGUEZ - Matemale)	200,00 €	200,00 €	200,00 €	
RUGBY ATHLETIC CERDAGNE CAPCIR (RACC XV)	700,00 €	700,00 €	700,00 €	
CUEILLETTE EN PYRENEES CATALANES	150,00 €	150,00 €	- €	
SKI CLUB NORDIQUE CAPCIR / HAUT-CONFLENT	400,00 €	400,00 €	400,00 €	
TRUITE CAPCINOISE			100,00 €	
ASSO CULTURE PATRIMOINE ET HISTOIRE CC HC	700,00 €	- €	700,00 €	
<b>Sous Total - Subvention Fonctionnement</b>	<b>34 350,00 €</b>	<b>30 150,00 €</b>	<b>68 700,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>Subvention pour les "Animations"</b>				
Association	BP-2022	Réalisé CA 2022	BP-2023	Réalisé CA 2023
COMPETITION VTT "Mountain Bike"	4 500,00 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
COURSE DES PERICS "Endur'Angles"	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	
FESTIVAL DE L'AVENTURE "Club Aventure"	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €	
ENDUR'ANGLES TRIATHLON	3 000,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	
LES GEANTS DES ANGLES	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	
ALTRIMAN TRIATHLON	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	
ASSOC. PECHE DE BALCERE				
<b>Sous Total - Subvention Animations</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>42 500,00 €</b>	<b>- €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>76 850,00 €</b>	<b>72 650,00 €</b>	<b>111 200,00 €</b>	<b>- €</b>

### 15. Questions Diverses

Courrier à Bibiche / certains problèmes...  
 Alentours salle groupes SHS sales...